Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260312-14_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 04/03/2026

Date d'affichage : 04/03/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 0
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Roland BOUVET, Maire.

Etaient présents : Hervé CHAUPITRE, Mickaël SAUVÉ, Sophie BACQUET, Adjoints ; Marie-Françoise SOULAINE, Thierry MASSON, Maria Raquel DIAS, Roland LÉCRIVAIN, Jean-Charles PROVENT, Philippe BUINEAU, Bertrand BODIN, formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : Stéphanie HAMEL-FERRION, Angélique PANNETIER, Céline CHEVALLIER, Valérie BRARD.

Sophie BACQUET a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°14/2026

BUDGET COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif communal 2026 qui se répartit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	514 888,26 €
Recettes	514 888,26 €

Section d'Investissement :

Dépenses	850 958,68 €
Recettes	850 958,68 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif communal 2026.

À Combourtillé, le 12 mars 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Sophie BACQUET

Le Maire,
Roland BOUVET